

# Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

FO Paris. Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : [fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr)

14/11/2018

## CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 140<sup>ème</sup> réunion du 15/10/2018.

### I – Réorganisation des deux pôles de gestion fiscaux (Drfip Paris) : principes et localisations.

1) La Drfip Paris possède 5 pôles actuellement :

- . Pôle de gestion fiscale 1
- . Pôle de gestion fiscale 2
- . Pôle Pilotage et Ressources.
- . Pôle de gestion publique Etat
- . Pôle de gestion publique Collectivités Locales.

2) - L'administration dit réorganiser ses deux pôles fiscaux conformément aux suggestions de la **MDRA** (mission d'audit locale). Elle met en avant que cela met fin :

- . au **mélange du fonctionnel et du géographique dans chacun des deux pôles** (qui selon elle ne donnait pas satisfaction),
- . et aux notes internes pouvant avoir une approche différente.

- Les principes sont :

- . un **pôle de gestion et un pôle d'affaires juridiques**. (voir schéma ci-contre ⇨)

. Le **maintien des services directionnels dans leurs implantations actuelles sur les sites**, sans déplacer d'autres services. Seules les services de **St-Sulpice** auraient un espace accru.

. La création des services en 01/01/2018, mais le déplacement d'agents au 01/09/2018, laissant le temps de choisir d'éventuelles mutations.

3) **Le département contrôle fiscal** (Pôle 1).

. Les 5 divisions géographiques sont réduites à 3, induisant une modification des rattachements hiérarchiques de certaines **brigades de vérification et pôles de contrôle et d'expertise**.

. Mais sont créées une **division support**, et une **division de la programmation** alimentées par des mouvements internes d'agents candidats.

4) **Le département des affaires juridiques**.

- Les **divisions du contentieux des professionnels** seraient réunies rue de la Banque, alors qu'une des divisions avait fait le chemin inverse lors de la dernière fusion.

- Les **divisions du contentieux des particuliers** seraient unifiées rue de **Londres** alors que :

- . la majorité de l'effectif est déjà rue de la **Banque**,
- . la documentation papier, plus complète que la numérique, est actuellement partagée avec les autres services de contentieux juridictionnels de la rue de la **BANQUE**.

L'administration a mis en avant les liaisons verticales entre le département patrimonial (rue de Londres) et cette division, alors qu'elle a plus de relations avec le Pôle Juridictionnel Judiciaire (Banque) du fait de pratiques plus proches.

5) Le schéma organisationnel des deux pôles fiscaux au **01/01/19**.

Pôle Contrôle fiscal et Affaires juridiques Rémi VAN LEDE	Pôle Gestion fiscale Sylvie SANCHEZ
Département des affaires juridiques Pascale VARIN	Département des Particuliers et des affaires foncières Bruno LHOMME
Division contentieux Particuliers Londres	Division des particuliers Saint Sulpice
Division contentieux Professionnels 1 Banque	• Amendes Pilotage recouvrement contentieux AV et Gracieux Notre Dame des Victoires
Division contentieux Professionnels 2 Banque	Division des affaires foncières Paganini
Division Juridictionnelle Part et Pro / PJA Banque	Département des Professionnels et du recouvrement Florent BARROIS
Pôle juridictionnel Judiciaire Banque	Division des professionnels et des affaires particulières et régionales Saint Sulpice
SCAD Banque	• Affaires particulières et régionales Notre Dame des Victoires
Département Patrimonial Frédéric BENTEJAC	Division du recouvrement forcé Saint Sulpice
Division patrimoniale et Enregistrement Londres	
Service des Commissions Saint Sulpice	
Département du Contrôle fiscal Marie-Aimée MUSY	
Division Support Londres	
Division de la programmation Londres	
Division animation du contrôle 1 Saint Sulpice	
Division animation du contrôle 2 Saint Sulpice	
Division animation du contrôle 3 Londres	

## II – Réorganisation des deux pôles de gestion fiscaux (Drfip Paris) : des questions, dont certaines en suspens.

<p>1) Il faut distinguer la <b>date de création des services</b> (01/01/2019) de la date de réunion des agents en un lieu (01/01/2019). Seuls les agents du <b>PJA</b> (Pôle Juridictionnel Administratif), seront réunis en janvier.</p> <p>2) L'administration assure <u>ne pas forcer tout le monde à travailler à l'identique</u>, mais essayer de conserver de la souplesse (elle cite le fonctionnement des comités locaux de programmation, variant selon les zones). Le <b>département patrimonial</b> (allant vers LONDRES) aura moins d'effectifs qu'envisagé, car des agents souhaitent ne pas suivre.</p> <p>3) Le futur Pôle Juridictionnel Administratif (<b>PJA</b>) sera <b>pourvu</b> avec sélection au profil, qui concernait même des candidats hors Paris, concernera des agents <b>ayant une partie d'activités actuelle liée à cette activité</b>.</p> <p>4) Les bases <b>ERICA</b> (pour les services contentieux) seront divisées par thèmes. Il est espéré que les habilitations fonctionnent à temps pour les services.</p>	<p>5) Les fusions ont <u>des conséquences sur les agents et d'autres services</u>.</p> <p>- Pour la <i>division du contentieux des particuliers</i> (cas de création d'une division unique) : . les <b>dossiers seront répartis sur l'ensemble des agents</b> . Il est « envisagé » de transférer des dossiers <b>DE RUYTER</b> (dévolus à cette division) aux PCR. . Les <b>bureaux d'ordres de BANQUE</b> et LONDRES subsisteront.</p> <p>- Pour les <i>divisions du contentieux des professionnels</i> : . L'administration dit maintenir la base géographique, mais est en train de réfléchir au transfert d'agents restant à <b>BANQUE</b> mais qui passeront d'un portefeuille à l'autre tout en emmenant des arrondissements.</p> <p>- Pour ces deux divisions, la direction <b>envisage de positionner le contentieux des impôts locaux sur le site de « BANQUE » ou « LONDRES »</b> ayant plus d'agents après les mouvements.</p>
---	--

## III – Réorganisation du Centre de Gestion des Retraites.

<p>1) Les unités de gestion étaient 4 (répartition des pensionnés en fonction des mois de naissance) et passent à 3 (les unités de gestion atteignant alors de 9 à 10 agents). Et on regroupe le <b>secteur comptabilité oppositions</b>, et le <b>secteur courrier numérisation</b>.</p>	<p>2) Les représentants ont demandé la consultation des agents avant toute <b>modification des cloisons</b> existantes. En effet, leur suppression peut améliorer la luminosité naturelle sur le site, mais aussi augmenter le bruit en plateau de travail.</p>
---	---

## IV - Création d'une mission régionale de conseil Mission régionale de Conseil aux décideurs publics

<p>Cela résulte d'une orientation nationale suggérant de <b>rapprocher la mission de conseil aux décideurs publics, et la Mission d'Expertise Économique et Financière (MEEF)</b>. La mission fusionnée réalisera :</p>	<p>. des études sur des sujets financiers, fiscaux, économiques et domaniaux ; . des propositions d'offres en fonction des problématiques régionales</p>
---	--

## V – Questions diverses

<p>1) <b>Douane. Rue Y Toudic</b>. (direction interrégionale). La toiture sera entièrement refaite au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Cela durera de 6 à 7 mois. La façade sera ravalée.</p> <p>2) <b>Douane. Gare du Nord, Bsitm</b>. L'administration anticipe et travaille sur la programmation de renforts d'effectifs pour tenir deux nouvelles missions : . Mission détaxe, sortie vers la Grande-Bretagne (achat en détaxe) . débarquement des Eurostars (pour taxer les marchandises ne relevant pas de franchise).</p> <p>3) <b>Douane. Bureau de la Garantie</b>.</p>	<p>Plus de livre de Police, et de déclaration d'existence.</p> <p>4) <b>BOUCRY</b>. L'administration vérifiera le bouton d'alerte.</p> <p>5) <b>REAUMUR</b>. Dans les <b>bureaux</b>, c'est l'équipe technique qui rénove progressivement les sols et murs et la moquette.</p> <p>6) <b>SIP</b>. Présence de <b>vigiles en début de semaine, depuis au moins les deux semaines précédant l'échéance</b>.</p> <p>7) <b>ARGONNE restaurant</b>. L'administration, constatant le retrait du prestataire fin février) dit avoir engagé la rédaction d'un cahier des charges avec la Cramif, et demandé que <b>l'AGRAF soit autorisé à répondre à l'appel d'offres</b>. <b>FO FINANCES</b> espère une amélioration de qualité mais s'inquiète de l'avenir du restaurant.</p>
--	---

## VI - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, UZES), Pascale Brizio (Douanes).

*fo.drifip75@dgifp.finances.gouv.fr*